



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Assistant d'éducation

Question au Gouvernement n° 3271

Texte de la question

ASSISTANTS D'ÉDUCATION

M. le président. La parole est à Mme Michèle Victory.

Mme Michèle Victory. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, comme nous tous, vous avez pu constater, je suppose, les conséquences de la crise sanitaire sur les enfants et les adolescents de notre pays. Elle a aggravé des inégalités préexistantes : ce sont encore une fois les élèves des milieux les plus défavorisés qui ont abandonné leur scolarité. Malgré toute la compétence et la bonne volonté des équipes enseignantes, l'institution n'a pas toujours pu les retrouver.

Nous ignorons dans quelles conditions se fera la prochaine rentrée, mais nous sommes certains qu'il faut davantage d'adultes dans les établissements scolaires pour rectifier cette trajectoire délétère. Les AED, les assistants d'éducation, catégorie créée en 2003, ont remplacé les maîtres d'internat et d'externat dans les collèges et les lycées. Depuis cette époque, ils sont recrutés pour assurer des fonctions de soutien et d'éducation aux côtés des enseignants. Alors que le nombre d'AED a baissé de 2 % entre 2008 et 2018, la population scolaire a augmenté de la même proportion.

À l'évidence, les horaires de ces emplois ne correspondent pas à la réalité des besoins des étudiants. De plus, 70 % des AED ne se destinent pas aux carrières de l'enseignement, et la majorité d'entre eux ne sont pas étudiants, ce qui rend plus que discutable l'argument de la préprofessionnalisation que vous aviez mis en avant, en 2019, lors des débats sur la loi pour une école de la confiance.

Les chefs d'établissement, à qui il revient de recruter les AED, le disent : ils ont besoin de ces personnels de vie scolaire pour répondre aux enjeux d'intégration et de réussite que notre système se doit d'assurer. Or ces personnels sont recrutés sous un statut totalement précaire : pour une durée de trois ans renouvelable dans la limite de six ans pour 39 heures hebdomadaires.

Intégrés dans les équipes éducatives et entretenant une relation constructive avec les élèves, ils ont contribué pendant la crise au maintien du contact avec les plus fragiles. Pourtant, les AED n'ont pas obtenu à ce jour un véritable statut conforme à leur engagement. On peut les remercier à tout moment et ils rencontrent de grandes difficultés pour faire valider les acquis de leur expérience. Ils restent la seule catégorie de personnels de l'éducation nationale à ne pas avoir obtenu la possibilité d'une cédésation et, au sein des réseaux d'éducation prioritaire, ils ne bénéficient pas de la prime REP+.

Monsieur le ministre, cette situation ne peut perdurer,...

M. le président. Merci, madame la députée.

Mme Michèle Victory. ...il faut résoudre cette question !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Madame Victory, vous avez raison de souligner l'importance des assistants d'éducation ; ils sont absolument essentiels dans le système éducatif. On le constate dans chaque établissement : il y a toujours un grand besoin d'assistants d'éducation, parce qu'ils assurent un grand nombre de missions, notamment en matière de vie scolaire.

J'ai en revanche un point de divergence avec vous, lorsque vous critiquez le principe du prérecrutement. Selon vous, parce qu'un certain nombre d'AED ne seront pas professeurs, il n'est pas bon d'envisager leur prérecrutement comme nous l'avons fait dans la loi pour une école de la confiance. Cet argument me semble un peu étonnant.

Mme Valérie Rabault. Ce n'est pas tout à fait ce qui a été dit.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Sur ce point, je suis en profond désaccord avec vous, car nous avons besoin de renouer avec ce qui a été une grande tradition de la République. Des jeunes, souvent des étudiants, se destinent à être professeurs et peuvent accomplir la mission correspondant à celle des AED sans que cela gêne leurs études – elle leur permet au contraire de bénéficier d'une rémunération tout en se préparant à leur futur métier. Au moment où nous faisons flèche de tout bois pour redonner de l'attractivité au métier de professeur, ce prérecrutement, commencé depuis septembre 2019, est une piste importante, sur laquelle nous insisterons à l'occasion de la prochaine rentrée.

Faut-il renforcer les assistants d'éducation, me demandez-vous ? Oui. Il y aura davantage de prérecrutements dès la prochaine rentrée, et nous serons toujours plus attentifs à leur suivi qualitatif. Les AED joueront un grand rôle à la rentrée scolaire, parce que c'est en partie sur eux que nous comptons pour le renforcement de l'opération « devoirs faits ». Depuis trois ans, cette opération est un très grand succès en matière d'aide aux élèves en difficulté. Davantage d'heures y seront consacrées au collège à partir de la prochaine rentrée.

Bien entendu, il y aura aussi les heures supplémentaires, qui concernent non pas les assistants d'éducation, mais les professeurs. Grâce aux assistants d'éducation et aux professeurs, nous allons renforcer ainsi l'aide personnalisée pour nos élèves à la rentrée.

Mme Michèle Victory et Mme Christine Pires Beaune. Rien sur la cédésation !

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Victory](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3271

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 juillet 2020](#)